



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 26 mars 2026 à 15H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Patrick Fillion, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Jean-Guy Vigneault, conseiller

Absences

Jean Leclerc, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Avis de motion et présentation des projets

3.1 Avis de motion d'un règlement d'emprunt afin de financer la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le cadre du projet communautaire d'énergie solaire locale

4. Résolutions

4.1 Autorisation de signature / Acquisition du lot 3 515 843 pour développement d'un projet en énergies renouvelables

4.2 Autorisation de signature / Acquisition d'une partie du lot 5 701 519 pour développement d'un projet en énergies renouvelables

4.3 Autorisation de signature / Acquisition d'une partie du lot 4 211 053 pour développement d'un projet en énergies renouvelables

4.4 Autorisation de signature / Location d'une partie du lot 4 211 053 pour développement d'un projet en énergies renouvelables

4.5 Appui de la Ville de Lac-Sergent au projet communautaire d'énergie solaire locale

4.6 Autorisation de signature / Soumission dans le cadre du projet communautaire d'énergie solaire locale

4.7 Autorisation de signature / Entente de participation dans le cadre du projet communautaire d'énergie solaire locale

4.8 Autorisation de signature / Entente de paiements fermes dans le cadre du projet communautaire d'énergie solaire locale

5. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés

6. Cloture de la séance

7. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire



D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.
Par la résolution **26-03-065**

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
Aucune question.

3. Avis de motion et présentation des projets

3.1 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE LAC-SERGENT DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ÉNERGIE SOLAIRE LOCALE

Tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avis de motion est par les présentes donné par moi, Diane Pinet, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera déposé, pour présentation en vue de son adoption, un projet de règlement d'emprunt afin de financer la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le cadre du projet communautaire d'énergie solaire locale.

Avis de motion donné
Par la résolution **26-03-066**

4. Résolutions

4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE / ACQUISITION DU LOT 3 515 843 POUR DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent désire protéger et préserver le lac Sergent;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent entend participer activement au développement de projets d'énergie renouvelable sur son territoire, dans un souci de développement durable, de retombées locales et de concertation régionale;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a approché la Ville de Lac-Sergent afin de développer un projet de production d'énergie solaire sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a un intérêt à développer un tel projet sur son territoire et bénéficie des services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'accompagner dans le développement du projet;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a déposé une demande d'orientation technique (DOT) et a reçu une réponse favorable d'Hydro-Québec pour un projet d'environ 11 MWdc sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (le « **Projet** »);

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à la signature d'une offre d'achat avec le propriétaire du lot 3 515 843 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, afin de permettre l'établissement du Projet sur son territoire;

ATTENDU que l'acquisition de ce lot par la Ville de Lac-Sergent contribue à la protection et la préservation du lac Sergent;

ATTENDU que la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le Projet permet de financer l'acquisition de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-067**



QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'acquisition par la Ville de Lac-Sergent du lot 3 515 843 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE / ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 5 701 519 POUR DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent désire protéger et préserver le lac Sergent;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent entend participer activement au développement de projets d'énergie renouvelable sur son territoire, dans un souci de développement durable, de retombées locales et de concertation régionale;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a approché la Ville de Lac-Sergent afin de développer un projet de production d'énergie solaire sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a un intérêt à développer un tel projet sur son territoire et bénéficie des services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'accompagner dans le développement du projet;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a déposé une demande d'orientation technique (DOT) et a reçu une réponse favorable d'Hydro-Québec pour un projet d'environ 11 MWdc sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (le « **Projet** »);

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à la signature d'une offre d'achat avec le propriétaire du lot 5 701 519 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour acquérir une partie dudit lot afin de permettre l'établissement du Projet sur son territoire;

ATTENDU que l'acquisition de ce lot par la Ville de Lac-Sergent contribue à la protection et la préservation du lac Sergent;

ATTENDU que la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le Projet permet de financer l'acquisition de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-068**

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'acquisition par la Ville de Lac-Sergent d'une partie du lot 5 701 519 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.



4.3 AUTORISATION DE SIGNATURE / ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 4 211 053 POUR DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent désire protéger et préserver le lac Sergent;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent entend participer activement au développement de projets d'énergie renouvelable sur son territoire, dans un souci de développement durable, de retombées locales et de concertation régionale;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a approché la Ville de Lac-Sergent afin de développer un projet de production d'énergie solaire sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a un intérêt à développer un tel projet sur son territoire et bénéficie des services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'accompagner dans le développement du projet;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a déposé une demande d'orientation technique (DOT) et a reçu une réponse favorable d'Hydro-Québec pour un projet d'environ 11 MWdc sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (le « **Projet** »);

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à la signature d'une offre d'achat avec le propriétaire du lot 4 211 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour acquérir une partie dudit lot afin de permettre l'établissement du Projet sur son territoire;

ATTENDU que l'acquisition de ce lot par la Ville de Lac-Sergent contribue à la protection et la préservation du lac Sergent;

ATTENDU que la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le Projet permet de financer l'acquisition de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-069**

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'acquisition par la Ville de Lac-Sergent d'une partie du lot 4 211 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE / LOCATION D'UNE PARTIE DU LOT 4 211 053 POUR DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent désire protéger et préserver le lac Sergent;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent entend participer activement au développement de projets d'énergie renouvelable sur son territoire, dans un souci de développement durable, de retombées locales et de concertation régionale;

ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a approché la Ville de Lac-Sergent afin de développer un projet de production d'énergie solaire sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a un intérêt à développer un tel projet sur son territoire et bénéficie des services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de l'accompagner dans le développement du projet;



ATTENDU que Natural Forces Québec inc. a déposé une demande d'orientation technique (DOT) et a reçu une réponse favorable d'Hydro-Québec pour un projet d'environ 11 MWdc sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (le « **Projet** »);

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à la signature d'une promesse de location avec le propriétaire du lot 4 211 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour louer une partie dudit lot afin de permettre l'établissement du Projet sur son territoire;

ATTENDU que la location de ce lot par la Ville de Lac-Sergent contribue à la protection et la préservation du lac Sergent;

ATTENDU que la participation de la Ville de Lac-Sergent dans le Projet permet de financer la location de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-070**

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la location par la Ville de Lac-Sergent d'une partie du lot 4 211 053 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

4.5 APPUI DE LA VILLE DE LAC-SERGENT AU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ÉNERGIE SOLAIRE LOCALE

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la Ville de Lac-Sergent et la communauté Wendat, un projet solaire d'une puissance envisagée de 11 MWdc représentant 15.2 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (ci-après le « **Projet solaire** »);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent désire participer au projet notamment afin de veiller aux intérêts de la collectivité et de lui faire bénéficier de retombées économiques importantes qui pourront notamment investir pour des projets locaux;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2.3 de l'Appel d'offres prévoit que le soumissionnaire doit démontrer l'appui du projet par le Milieu local qui administre le territoire où le projet sera implanté lorsqu'un tel projet se trouvera au sol;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent constitue un Milieu local qui administre le territoire aux termes des documents d'Appels d'offres du fait que le parc solaire serait implanté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que malgré que le projet soit retenu aux termes de l'Appel d'offres, le projet demeure assujéti à l'obtention d'autorisations auprès des autorités compétentes, dont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

CONSIDÉRANT que des études d'impacts environnementales devront également être effectuées afin d'apprécier les conséquences de l'implantation du projet sur l'environnement;



CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent désire que soit développé un projet solaire économiquement, écologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT que des ajustements sont nécessaires au niveau du zonage sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent afin d'assurer la conformité réglementaire du Projet solaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a déjà entrepris des démarches afin de modifier la réglementation applicable en matière de zonage afin d'assurer la conformité réglementaire du Projet solaire;

CONSIDÉRANT que le projet solaire prévoit d'importantes retombées économiques locales, qui pourront servir à financer des projets d'envergure;

CONSIDÉRANT que les éléments énoncés au présent préambule ont orienté la prise de position de la Ville de Lac-Sergent;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

par la résolution **26-03-071**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à poursuivre ses démarches de modification réglementaires afin d'assurer la conformité du Projet solaire, et ce, avant la signature du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec;

QUE, dans ces circonstances, la Ville de Lac-Sergent appuie la présentation du Projet solaire à Hydro-Québec.

4.6 AUTORISATION DE SIGNATURE / SOUMISSION DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ÉNERGIE SOLAIRE LOCALE

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la Ville de Lac-Sergent et la communauté Wendat, un projet solaire d'une puissance envisagée de 11 MWdc représentant 15.2 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (ci-après le « **Projet solaire** »);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent désire participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire conjointement avec la communauté Wendat de concert avec Natural Forces;

CONSIDÉRANT que le Projet solaire fera l'objet d'une soumission à être déposée en réponse à l'Appel d'offres (ci-après la « **Soumission** »);

CONSIDÉRANT que tous les partenaires impliqués dans le Projet solaire doivent signer la Soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

par la résolution **26-03-072**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise le dépôt de la Soumission dans le cadre de l'Appel d'offres;



QUE la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer la Soumission et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité en lien avec la Soumission ;

QUE monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.7 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE PARTICIPATION DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ÉNERGIE SOLAIRE LOCALE

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la Ville de Lac-Sergent et la communauté Wendat, un projet solaire d'une puissance envisagée de 11 MWdc représentant 15.2 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (ci-après le « **Projet solaire** »);

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent désire participer au Projet solaire dans le cadre de l'Appel d'offres, en tant que partenaire communautaire conjointement avec la communauté Wendat de concert avec Natural Forces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a mené des négociations dans le cadre du Projet solaire;

CONSIDÉRANT que la teneur de ces négociations a été confirmée dans l'entente de participation se trouvant en Annexe A de la présente résolution (ci-après la « **Entente de participation** »);

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-073**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de participation;

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer l'Entente de participation et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité découlant de l'Entente de participation;

QUE monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.8 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE PAIEMENTS FERMES DANS LE CADRE DU PROJET COMMUNAUTAIRE D'ÉNERGIE SOLAIRE LOCALE

CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec a lancé en date du 6 mai 2025, un appel d'offres (A/O 2025-01) en vue de l'acquisition d'un bloc d'électricité de 300 MW produite à partir de source solaire (ci-après l'« **Appel d'offres** »);

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins exprimés par l'Appel d'offres, Natural Forces Québec inc. (ci-après « **Natural Forces** ») entend développer, de concert potentiellement avec la Ville de Lac-Sergent et la communauté Wendat, un projet solaire d'une puissance envisagée de 11 MWdc représentant 15.2 hectares de terrain, dont le parc sera implanté sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent (ci-après le « **Projet solaire** »);



CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a mené des négociations relativement au versement de paiements fermes par Natural Forces à la Ville de Lac-Sergent dans l'éventualité où le Projet solaire serait retenu dans le cadre de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la teneur de ces négociations a été confirmée dans l'entente de paiements fermes se trouvant en Annexe A de la présente résolution (ci-après l'« **Entente de paiements fermes** »);

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **26-03-074**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme sa satisfaction à l'égard du contenu de l'Entente de paiements fermes;

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, et monsieur Yves Bédard, maire, à signer l'Entente de paiements fermes et tout document y étant lié, de même qu'à accomplir toute formalité en lien avec celle-ci;

QUE monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

5. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
Aucune question.

6. Clôture de la séance
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

7. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **26-03-075**
QUE la séance soit levée à 15h10.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier